

Atelier bien-être : Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing

RÉF | 7464

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Enseigner aux futurs professionnels des métiers du tatouage, du maquillage semi-permanent et du piercing, une pratique respectueuse de la santé de la clientèle et les respect des règles d'hygiène pour les professionnels.

Programme

Le professionnel :

- accueille le client dans un local propre, non -fumeur, interdit aux animaux, séparé de la salle d'attente et spécialement aménagé.
- se lave les mains avant chaque client.
- utilise obligatoirement du matériel à usage unique et respecte les techniques de stérilisation.
- ouvre le matériel stérile sous emballage devant le client ;
- stérilise les bijoux à l'aide d'un autoclave de classe B. C'est un appareil conçu pour stériliser à la vapeur d'eau sous pression des objets pleins ou creux ou poreux, emballés ou non.
- porte des gants à usage unique pour ne pas risquer de contaminer ou d'être contaminé par des infections virales ou bactériennes.
- s'assure que le client n'a pas consommé d'alcool, de drogues ou de médicaments qui pourraient influencer sa capacité de décision.

Certification(s) visée(s)

Une attestation de réussite vous permettant d'obtenir l'agrément du SPF santé

Type de formation [Institutionnel](#)

ORGANISATION

Durée 20 heures

Horaire en soirée

330 €

Coût

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Futurs professionnels des métiers du tatouage, du maquillage semi-permanent et du piercing

Connaître

La participation à l'ensemble des heures de cours est obligatoire pour participer à l'évaluation et recevoir le cas échéant votre attestation.

La formation définie dans l'Arrêté royal du 25/11/2005 est obligatoire afin d'obtenir une attestation de réussite, permettant d'exercer l'art du tatouage.

Remarques

Attention ! Le détatouage laser est réservé au dermatologue ou au médecin.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous en ligne sur [le site de l'organisme](#)

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Contactez le pôle FC au 02 370 85 12
- Envoyez un e-mail à fc@efp.be
- Consultez le site [web](#)

Organisme

Efp : Formation continue

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>

